



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



L'AMITIÉ, COMME LA BRUYÈRE...

Au temps de ma folle jeunesse, — il y a de cela, disons un quart de siècle, pour ne pas être dur avec moi-même et ne pas chagriner mes contemporains, — je courtais un gendre de par le monde, comme eût dit Brantôme, laquelle me répliqua, un jour que je me montrais particulièrement pressant : « Mon cher, l'amitié est comme la bruyère, une fleur qui ne périt pas ».

J'avoue que, sur le moment, je ne goûtais qu'à moitié cette douche dirigée sur ma jeunesse ardente. Puis, m'étant assagi (relativement) avec les années, j'appréciai mieux cette judicieuse remarque, et, aujourd'hui, sur un autre plan, je suis entièrement d'accord avec ma dulcinée d'alors.

Dix années ont passé depuis notre retour en France, et l'amitié qui nous unit depuis notre séjour forcé en Schwarzwald ne semble pas tarir, au contraire, et nous avons pu nous en rendre compte lors de notre réunion du 30 janvier lorsque le Bureau annonça pour cette année 300 adhérents nouveaux. Il faut voir là deux faits caractéristiques : d'abord, l'intérêt que prennent nos adhérents à leur Amicale en fournissant au Bureau des listes d'adresses qu'ils ont retenues; puis, l'élan de ceux qui, touchés par les lettres, ont répondu avec spontanéité.

L'ex-dame de mes pensées avait raison : l'Amitié, mais la vraie, celle avec un grand A, celle qui a été cimentée dans les camps et les Kommandos, burinée par les privations et les espoirs, non seu-

lement ne périt pas, mais demeure étonnamment vivace; cette amitié qui confère à ceux qui l'éprouvent et la dispensent une noblesse d'âme, comme le disait si bien La Bruyère, — non la fleur, cette fois, mais son homonyme du XVII^e siècle, — lequel écrivait, à peu près, dans ses « Caractères » : « Il y a des joies dans la pure amitié auxquelles ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres ».

Cette journée du 30 janvier fut marquée tout son long par ce signe et, a fortiori, dès le repas, auquel assistait, comme d'habitude, nos amis et nos familles, nous nous sentimes enveloppés dans cette chaude amitié.

Je ne citerai que les faits saillants.

D'abord, notre ami Faure avait eu la délicate attention de confectionner un délicieux petit chien en fourrure, destiné à une vente aux enchères pour laquelle notre ami Patin, commissaire-priseur occasionnel, mena le jeu avec son brio habituel. Mis à prix à 200 fr., le petit chien atteignit finalement le chiffre de 26.000 fr. avec une rapidité qui étonna tout le monde. Tout fier de son succès, Patin s'assied; alors, Faure s'approche de lui et lui remet, autre délicate attention, un second petit chien, fétiche celui-ci, destiné au benévole commissaire-priseur. On ne peut s'étendre sur de semblables initiatives; les mots, dans leur pauvreté d'expression, sont impuis-

sants à exprimer cette chaleur amicale qui nous ouatait tous.

Peu après, quand l'orchestre arriva, quelle ne fut pas notre surprise de voir que le pianiste était... Galtier, qui venait, — vraiment Monsieur Hasard fait bien les choses, — remplacer le pianiste indisponible, et ceci à l'insu de tous. Ce remplacement nous valut un moment poignant : soudain, comme d'invisibles ailes enveloppantes, les notes s'élevaient, nous empoignent; les regards se croisent, des regards qui doivent peut-être leur éclat à une larme furtive. On veut paraître désinvolte, on s'interpelle :

— Dis-donc, Untel, ça ne te rappelle rien ?

— Eh ! vieux, tu entends ?

Qu'est-ce que c'est donc ? Oh ! tout simplement « La Valse du Retour », composée « là-bas » par Mariani.

« Moumoute », — je ne sais s'il le fait sciemment, — joue presque en sourdine, laissant l'accordéon se donner libre cours. Et l'accordéon, vous vous le rappelez, c'était un peu l'âme des chambrées à quelque endroit où nous nous trouvions : virtuoses ou modestes étreurs de soufflets tissaient sur notre mélancolie, même avec un simple crin-crin, cette incommensurable trame de musique qui nous reliait par reminiscence, comme un invisible cordon, à la Mère-Patrie : valse faubourienne, bribes de classiques, vieilles danses folkloriques nous ramenaient en demi-torpeur vers des lieux aimés. Tout se transformait : l'épaisse atmosphère des chambres surpeuplées se diluait, des formes prenaient corps, et, selon ses origines, chacun retrouvait un coin de banlieue, un bar des Boulevards ou un « parquet » de fête villageoise.

Et, ici, au milieu de nos compagnons de souffrance, de nos épouses, de nos enfants, de nos amis, la féerie nous reprend, nous ensorcelle. C'est, ô ! puissance évocatrice de la musique, toute une tranche de vie qui se réincarne, oserai-je dire, pour nous faire toucher du doigt la solidité des liens qui nous unissent.

Merci, Galtier, tu nous as fait vivre une minute merveilleuse.

A peine dégagé de cet envoûtement, un camarade vint me dire :

« Il est là avec sa femme. »

Sans qu'il m'eût précisé son nom, je réalisai qu'il s'agissait du commandant Payrau.

En un instant, je me retrouvai à Rottenmunster. Comme un noyé qui revolt le film de sa vie, les grands couloirs, les chambres, la salle du théâtre défilèrent dans ma pensée. Je ne l'avais revu qu'une fois depuis que je l'avais rencontré à l'hôpital du Val-de-Grâce, où un petit bout d'acier de chez Krupp, généreux cadeau d'un artilleur allemand, m'avait contraint à faire un séjour... Et, en présence de celui qui est

encore pour moi, comme pour beaucoup, le capitaine Payrau, je retrouvai son délicat sourire. A ses côtés, une femme dont l'élégance le dispute à la simplicité, Mme Payrau dont le visage avenant est le reflet, le complément de celui du commandant.

On voudrait se dire des choses, des choses, mais ça ne vient pas. Nous nous serrons la main. C'est tout simple, mais c'est grand car un flot de souvenirs surgit : Payrau, Cerny étaient, à l'époque, des « bibs » qui venaient de « là-bas », de France, qui avaient, peu de temps avant, respiré l'air, cependant un peu alourdi par les excès de chlorophylle grisâtre, mais qui gardaient dans les plis de leur uniforme un peu de poussière française; car nous les avons reçus directement de France et nous avons pu apprécier leur dévouement pendant de longs mois avant que le capitaine (à l'époque) Payrau ne s'offre tout simplement à partir pour le Waldho, afin d'assainir l'atmosphère. Et, si cet article tombe sous les yeux du commandant Cerny, je le charge d'apporter mes meilleurs souvenirs à mon ex-chef de service, du temps où j'étais secrétaire à la Chirurgie, un secrétaire qui était plus souvent occupé à peindre des décors qu'à dresser des « Diet-List », je dois l'avouer.

Combien doivent au capitaine Cerny d'avoir pu prendre la tan-

gente pour ne pas retomber en des situations indésirables !

Mais je m'étends sur des souvenirs personnels. Je suis excusable car les faits que je viens de relater m'ont ému. Permettez que je me secoue un peu, et que, par un rapide regard rétrospectif à travers les couloirs du vaste hôpital, je puisse retrouver des visages amis; là, j'adresse, — et je me fais l'interpète de tous mes camarades, — une bonne pensée à tous les autres docteurs et au personnel tout entier.

C'est un peu, voyez-vous, comme si, subitement, on se retrouvait au sein d'une famille quittée depuis longtemps et en compagnie de laquelle on aurait beaucoup souffert. On veut embrasser tout le monde et on en oublie la moitié.

Décidément, je m'amollis. Retournons dans la salle du bal, car nous allons danser jusqu'à 20 heures, et les « vieux » ne sont pas les moins ardents.

Vous dirai-je également que nous avons eu notre inévitable vente d'enveloppes-surprises ? Cette fois, je n'ai rien gagné, et pourtant... il y avait de si bonnes bouteilles ! Qu'importe, ce qui compte c'est le résultat qui, avec les enchères du chien Faure, ira grossir notre Caisse de solidarité. Car c'est là le but de notre Amicale.

... Vraiment la dame de mes pensées, il y a un quart de siècle, avait raison : « L'amitié est une fleur qui ne périt pas ».

Charles Saint-Omer.

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 30 janvier 1955, se sont tenues, au Club du Bouthéon, les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Amicale V B.

Un nombreux public garnissait le grand salon du Bouthéon lorsque le président Langevin, assisté de nos amis Aladenise, Blin, Faure, Géhin, Perron, Roger et Rose, ouvrit les débats.

Après la lecture, par le secrétaire général, du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 1954, et son adoption par l'Assemblée, Langevin tint à féliciter les présents d'être aussi nombreux et rappela, en quelques mots, les initiatives prises par l'Amicale, au cours de l'année écoulée. Une minute de silence fut observée à la mémoire de nos camarades décédés, puis Rose, secrétaire général adjoint, attaché à la propagande, présenta le rapport moral.

Notre ami sut mettre l'accent sur la véritable camaraderie née dans les barbelés et qui résiste à l'épreuve du temps. C'est grâce à ce sentiment que la propagande fut si effective et que l'Amicale jouit présentement d'un budget sain, largement créditeur. Trop de nos compagnons ne connaissent pas encore l'existence de notre grande famille V B. Que chacun, autour de sa sphère, fasse une propagande active et nous décelerons de nouveaux amicalistes. Notre fonds de secours a dépanné de nombreux camarades touchés par un mauvais destin; il aide nos orphelins; il pourrait faire mieux encore s'il était plus puissant.

C'est pourquoi le nombre d'adhérents à l'Amicale joue un rôle prépondérant.

Cependant, telle qu'elle est actuellement, l'Amicale est forte de ses 2.200 adhérents; son bulletin apporte, chaque mois, à ses membres, la preuve de son activité. La Journée nationale remporte chaque année un succès triomphal. Grâce au dynamisme de son Bureau, elle poursuit sa marche en avant, pour le plus grand bien de tous.

Le compte rendu résolument optimiste de notre ami Rose est largement applaudi.

Puis, Perron expose à l'assistance

le rôle du bulletin dans la vie de l'Amicale. Il réclame une collaboration plus assidue de la part de camarades qui, au Stalag, furent mêlés activement à la vie artistique et intellectuelle. Nous publierons d'ailleurs son rapport dans un de nos prochains numéros.

Puis il y eut le vote pour l'élection de quatre membres du Bureau :

Etaient candidats : Baron; Faure; Barrière; Géhin et Vialard.

Ont obtenu : GEHIN : 93 voix (Elu). FAURE : 91 voix (Elu). BARON : 89 voix (Elu). VIALARD : 89 voix (Elu). BARRIERE : 35 voix.

Puis on passa aux questions diverses.

Il fut décidé :

- 1° Le tirage d'un numéro spécial du bulletin pour commémorer le 10^e anniversaire de la libération du Stalag V B;
- 2° Une grande loterie pour la fin de l'année 1955;
- 3° La création d'une Commission d'études pour la préparation de la Journée nationale 1955.

Un déjeuner amical réunissant une soixantaine de convives vint mettre un terme aux débats.

L'après-midi, la sauterie organisée par l'Amicale remporta son habituel succès.

LE CARNET DU V B

Avant de commencer la lecture du courrier, je tiens à remercier les nombreux amis qui ont adressé à leur courrieriste leurs bons vœux pour 1955.

Qu'ils sachent bien que je suis toujours à leur disposition et qu'il n'y a pas de plus grand plaisir pour moi que lorsque je reçois une nombreuse correspondance. La lettre d'un ami n'est-elle pas une preuve de fidélité ? Ecrire à l'Amicale, c'est adresser un témoignage de participation à la vie de votre groupement.

Encore beaucoup de vœux de Nouvel An, et en particulier de nos amis :

Bernard Pelfrene, à Hancarville,

par Doudeville (Seine-Maritime); Emile Kasteer, 151, rue de Vaigrard, Paris;

Robert Bulte, 40, rue d'Elpret, à Marchiennes (Nord);

C. Foulon, 9, rue de Châteaudun, à Nouzonville (Ardennes);

Joseph Gaillard, 15, rue de la Ro-

che-Arnaud, Le Puy (Haute-Loire);

Jules Daniaux, Bel Air, Saint-Malo-de-Beignon (Morbihan);

Lucien Rouzeau, 46 bis, rue Richard-Cœur-de-Lion, La Rochelle;

Francis Girard, 111, rue de la Libération, Le Mans (Sarthe);

Maurice Berteaux, à Bourg-Fidèle (Ardennes);

Louis Bonhomme, à Colombey-les-2-Eglises (Haute-Marne);

Léopold Machavoine, 77, boulevard de la Gare, Paris (13^e);

Marcel Lebreton, 137, Grande-Rue, Sèvres (Seine-et-Oise);

Léon Ancement, 86, avenue de Strasbourg, Nancy (Meurthe-et-Moselle); (Voir la suite page 4)

AUX KOMMANDOS D'ULM

Paris vous parle
et vous répond

Des plus animées fut la réunion mensuelle, le 11 février dernier.

Car, ainsi qu'il avait été annoncé à la précédente réunion de janvier, devait avoir lieu le tirage au sort du nom d'un camarade de province, ancien d'Ulm, devant bénéficier de son voyage payé aller et retour et des frais à la Journée anniversaire du 15 mai prochain.

Les bulletins rassemblés, c'est le benjamin des anciens d'Ulm, Mesgny, qui tira un nom au hasard. Notre camarade vosgien Paul Pierrel, ancien du Gansewese, habitant La Bresse, fut l'heureux gagnant et aussitôt avisé.

Nous rappelons à tous nos camarades de Province, de Paris et Banlieue que nous recevons les inscriptions pour la Journée du 15 mai, jusqu'au 30 avril, dernier délai.

Dans le prochain numéro de « L'Ormeau », tous les détails vous seront communiqués.

Soyez prévoyants, réservez-vous cette journée anniversaire, à Paris, le 15 mai. Vous ne le regretterez pas.

On remarquait à cette réunion : Dupré; Guérin; Duez; Bader; Keck; Mesgny; Sarabenne; Crouta; Raccary; Hinz; Blanc; Schroeder; Batut; Grenier et votre dévoué trésorier, Yvonet, qui fit un bref exposé

de l'état de sa caisse. N'oubliez pas son C.C.P.

Remerciements et amical souvenir à Eugène Jeandot et à sa famille, de Mulhouse, et à Georges Micholet, de Londres.

A l'Assemblée générale de l'Amicale V B, des Kommandos d'Ulm se sont retrouvés les camarades : Flaque; Labbé; Moutard; Crouta; K ck; Lelong; Labaigh; Sarabenne; Ravier; Yvonet.

Nous avions reçu cinq « pouvoirs » : ceux du Père Vernoux, de Tricot, de Dumont, de Barenne, de Marchet.

Le Père Vernoux, vice-président de l'Amicale V B, avait adressé au président Langevin une aimable lettre pour s'excuser de son absence à cette Assemblée générale. Il fut procédé au renouvellement de quatre membres sortants du Bureau, qui furent réélus.

Un joyeux repas, suivi d'une sauterie, termina cette journée pleine de camaraderie.

Dernière minute :

A l'occasion du 10^e anniversaire du retour, l'Amicale V B annonce la publication d'un numéro spécial du « Lien ».

Anciens d'Ulm, apportez à la rédaction de ce numéro un souvenir, une anecdote, un bref résumé d'une scène des Kommandos, avant le 30 avril.

Allo !... Paris, Nancy, Lille, Chambéry, Chauny, Compiègne, Lyon, Bordeaux, Londres, ... prenez la plume.

Prochaine réunion
au Bouthéon

11 mars 1955, à partir de 18 heures.

Bon souvenir à tous.

L. Vialard.

AS-TU PAYE
TA COTISATION
1955 ?

Oui ? Bravo !

Non ? Répare vite ton omission !



Nouvelles...

Une réunion des délégués de Wehrkreis

La première réunion des délégués de Wehrkreis s'est tenue le 15 février au siège de l'U.N.A.C. Etaient représentés les Wehrkreis III, IV, V, IX, XI, XII, XVII, XVIII, soit 8 sur 26 convoqués.

Deux questions principales ont été débattues au cours de cette séance : le taux des cotisations, jugé insuffisant pour assurer la mission d'entraide indispensable à tout groupement, et l'organisation éventuelle d'une tombola commune aux Amicales à faible effectif.

L'âge de la retraite du combattant

Mme Degrand, député, avait attiré l'attention du ministre des A.C. et V.G. sur le cas des postulants à la retraite dont la demande a été formulée après l'arrêté du 6 janvier reportant à soixante-cinq ans la date de cette retraite et lui demandait quelle décision sera prise en faveur des anciens combattants de la guerre 1914-1918, notamment, se trouvant dans ce cas.

Par la voie du « J.O. », du 9-12-54, le ministre lui a fait connaître qu'aux termes de l'article 36 de la loi du 31 décembre 1953 modifiant l'article L. 256 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'âge requis pour prétendre à la retraite du combattant est porté à 65 ans et le montant de cette retraite est déterminé par application de l'indice de pension 33.

Peuvent, cependant, bénéficier de la retraite, au nouveau taux fixé par l'article 36 susvisé :

a) A partir de 60 ans, les bénéficiaires, soit de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, soit de l'allocation spéciale instituée par la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, soit de l'allocation vieillesse servie par l'une des caisses des professions agricoles, libérales, artisanales, industrielles et commerciales créées en application de l'article 3 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 lorsque, avant d'être rattachés à l'une de ces caisses, les intéressés percevaient, des caisses régionales d'assurance vieillesse, l'allocation temporaire aux

vieux instituée par la loi du 13 septembre 1946 ou l'allocation spéciale servie en vertu de la loi du 10 juillet 1952;

b) A partir de 50 ans, les bénéficiaires soit des dispositions de la loi du 14 juillet 1905, soit de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 sur l'assistance aux infirmes et aux incurables.

Par ailleurs, — ainsi que nous l'avons précédemment indiqué dans ces colonnes, — le bénéfice des droits acquis est maintenu (dernier alinéa de l'article 36 de la loi du 31 décembre 1953) aux anciens combattants âgés de 50 à 65 ans et ne rentrant pas dans les catégories susvisées, dans l'hypothèse où, à la date du 7 janvier 1954, ils étaient soit titulaires de la retraite, soit en mesure de faire valoir leurs droits au régime ancien et avaient, à cet effet, formulé une demande.

Par contre, ceux des anciens combattants qui, étant titulaires de la carte avant le 7 janvier 1954, n'ont formulé leur demande de retraite qu'à partir de cette date,

ne peuvent, aux termes mêmes de la loi, être mis en possession de cette retraite qu'à l'âge de 65 ans.

A la tombe de l'Inconnu

Le jeudi 3 février, une délégation de l'Union Nationale des Amicales de Camp, conduite par notre secrétaire général, Georges Gain, a ravivé la Flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, à l'Arc de Triomphe.

Le droit au pécule des prisonniers en Frontstalags

Il avait été demandé au ministre des A.C. et V.G. de préciser si la date du 25 juin 1940, qui marque le début de la période prise en compte pour le calcul du pécule,

Si vous vous intéressez au sport Lisez, chaque mois, **SPORT-SELECTION** 130 pages. 100 fr. En vente partout et 80, Faubourg Saint-Denis, Paris (10*).

ouvre également la période minimum de 6 mois donnant droit au pécule pour les prisonniers de guerre détenus en territoire occupé et qui ont été libérés par l'ennemi sans avoir été immatriculés dans un camp en Allemagne.

Cette question intéresse notamment certains militaires faits prisonniers à partir du 10 mai 1940, qui ont pu être détenus dans des camps hors d'Allemagne et totaliser six mois, ou plus, de séjour dans lesdits camps, avant de retrouver leur liberté, bien que leur captivité ait duré moins de six mois après le 25 juin 1940.

Le ministre a fait connaître, en date du 4 février 1955, par sa circulaire 1145/SDF, qu'il ne peut y avoir aucun doute sur l'absence de relation entre la détermination de la période à prendre en compte pour l'ouverture du droit au pécule pour les prisonniers détenus hors d'Allemagne, et le calcul de la période à prendre en compte pour la liquidation de leur pécule.

En effet, les arrêtés des 27 mai



...et échos

et 22 octobre 1952 ont nettement séparé les deux matières, en définissant, dans l'article 1^{er}, la durée nécessaire pour l'ouverture du droit, et, dans l'article 2, la durée sur laquelle doit porter le calcul, sans subordonner aucunement la première à la seconde.

Le seul élément des articles 1^{er} qui soit subordonné aux articles 2, c'est l'attribution effective d'un pécule, qui ne peut avoir lieu que si la captivité a dépassé le 25 juin 1940, et uniquement pour la durée de ce dépassement.

Les règles suivantes devront donc être appliquées aux prisonniers demeurés en Frontstalags :

a) Calcul des six mois de captivité ouvrant droit au pécule : à partir de la date effective de la captivité;

b) Calcul du pécule : à partir du 25 juin 1940.

Par conséquent, les Directions interdépartementales doivent liquider, le cas échéant, pour les camps situés hors d'Allemagne, comme elles le font normalement pour les camps d'Allemagne, les pécules inférieurs à six mois, si toutefois la détention a bien duré six mois au moins.

La circulaire rappelle, d'autre part, en ce qui concerne l'interprétation du principe des six mois de détention en territoire occupé par l'ennemi, qu'aux termes de l'instruction 1141/SDF du 3 septembre 1954, cette durée minimum ne doit pas être opposée à l'évadé titulaire de la médaille, tout en prenant, pour lui aussi, la date du 25 juin 1940 comme point de départ des calculs de liquidation.

Au cas où les dossiers appartenant à la catégorie visée par la circulaire auraient déjà donné lieu à rejet, motivé par l'adoption de la date du 25 juin 1940 comme point de départ de la période à prendre en compte pour l'ouverture du droit au pécule d'un prisonnier de guerre détenu en territoire occupé par l'ennemi, il est prévu qu'il y aura lieu de les instruire à nouveau, soit à l'initiative de la Direction interdépartementale, si l'organisation de leurs archives le permet, soit, dans le cas contraire, dès réception d'une nouvelle requête de l'intéressé ou de ses ayants cause.

CHEZ NOS AMIS LYONNAIS

Que se passait-il donc, en cette journée du 27 novembre 1954, dans les locaux du Cercle du Prisonnier, 23, rue Neuve, à Lyon ?

Une activité fébrile y régnait, un va-et-vient incessant, des portes battant sans arrêt, un piétinement accompagné d'éclats de voix, se mêlant au claquement de la machine à écrire et à la sonnerie du téléphone vers lequel on voyait s'élançer au pas de course notre camarade Dédé Morizot, qui revenait aussi vite, en clamant : « On ne peut plus, on ne peut plus !... »

Que faisait donc Chatenoud ? Pourquoi avait-il une mine si triste, papier et crayon à la main ? Et Poizat, que coupait-il donc avec tant d'application, armé d'un petit canif à ongles ?

Eh bien ! je ne vais pas vous faire languir plus longtemps. On préparait tout simplement la grande « Première » du Groupement des Amicales de Camp, son « Dîner aux Chandelles ».

C'étaient des chandelles que coupait en deux notre ami Poizat, afin de pouvoir garnir les chandeliers empruntés dans les églises environnantes ! C'était pour placer tous les convives que Chatenoud se faisait tant de souci, en traçant le plan de ses tables ! Car, ainsi que le clamait Morizot, nous ne pouvions plus en prendre !

La mission française de recherches en zone britannique serait désireuse de retrouver des anciens P.G. du Stalag VI K (Paderborn) susceptibles de lui fournir des renseignements sur : **CANET Camille**, né en janvier 1912,

Pensez donc, cent soixante couverts ! Ceux qui connaissent le Cercle du Prisonnier à Lyon conviendront qu'il y avait de quoi se faire du « mourron ».

Et, pourtant, tout a marché comme sur des roulettes. Le repas qui nous fut servi par le gérant du Cercle fut d'un goût parfait. Les chandeliers étaient allumés, tout le monde était placé, l'ambiance y était. Les organisateurs de cette soirée pouvaient se féliciter et, enfin délivrés, se livrer, détendus, aux joies de la table et mêler leurs rires à ceux que faisait sur la pellicule notre photographe attiré.

Des attractions sensationnelles ! Une tout à fait inédite nous fut offerte par l'Amicale des I, en la personne de Boyet, Barthélémy, Charvet, etc... emmenés évidemment par leur dynamique président, j'ai nommé Wautot, jambes nues, chemises blanches et bonnets blancs, chandeliers en main. Leur entrée fut très remarquée.

Et puis on ne se mouche pas du pied au Groupement des Amicales, puisqu'à minuit et demie j'avais la joie de présenter, en attraction, notre ami Michel Dens, de l'Opéra, membre de l'Amicale des XI, qui nous procura la joie d'entendre sa belle voix et prouva ainsi que le succès ne lui tourne pas la tête et que l'amitié P.G. est au-dessus de cela.

Jusqu'à la fin, l'orchestre de Fillipis contribua, pour sa part, à donner à notre grande « Première » l'entrain qu'elle méritait. Félicitons-le sans réserve et disons-lui : « Bravo » ! Fleurs fanées, jambes molles, bonnes bouteilles, gueules de bois, serpentina, c'est fini... à l'année prochaine. Eteignons les chandelles... **Robert Fournel.**

RECHERCHES à P.G. au Stalag VIK, probablement décédé, le 27-3-45, à Paderborn, victime d'un bombardement aérien.

Adresser tous renseignements à l'attaché Ch. Desfarge, Mission française de recherches, 19, Burgweg, Iserlohn, Westphalie, en rappelant la référence FU 17.804.

Pour les besoins d'une enquête intéressante les disparus du Stalag VI A (Hemer), il serait utile de connaître les noms et adresses des anciens P.G. employés par la firme « Eisengieserei-Roodinghausen », située en Lendringens (Cercle d'Iserlohn), près de Menden, dans laquelle était installé un Kommando du Stalag VI A dont on voudrait connaître le numéro, ainsi que le nom de l'homme de confiance qui le dirigeait. La firme elle-même ne

peut fournir de renseignements, ses archives ayant été détruites pendant la guerre. Ecrire d'urgence à Mme Pruneau, Stalag VI A, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9*), qui vous remercie à l'avance.

Depuis bientôt six ans que nous avons fait connaître à nos camarades les importants avantages offerts par les Carnets d'Achats du Groupement Economique, nombreux sont ceux qui en ont utilisé les bons.

Ils ont ainsi bénéficié, dans les multiples maisons adhérant à cet organisme, soit de réductions allant de 10 à 25 %, soit de prix de gros ou de fabrique.

En outre, ils ont pu jouir, — sans majorations, sans formalités

et sans enquêtes, — d'intéressantes facilités de paiement pour tous leurs achats, même groupés, d'un minimum de 20.000 francs.

Pour obtenir ces crédits, il leur a suffi, — comme il suffira à tous les membres de nos Amicales, désireux de suivre leur exemple, — de s'adresser directement, en se recommandant de l'U.N.A.C., au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10*) (Métro : Gare de l'Est), ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes), sans interruption, de 9 à 19 heures.

Les seules pièces à fournir sont : le dernier bulletin de salaire ou de pension; la dernière quittance de loyer; la dernière quittance de gaz ou d'électricité; la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale, ou une pièce en tenant lieu; enfin, le Carnet d'Achats.

Si vous n'avez pas reçu ce carnet, que nous avons envoyé récemment, encarté dans notre journal, à nos adhérents de la région parisienne; si vous l'avez épuisé ou si vous habitez la Province, demandez-le au G.E.A., en joignant 20 francs de timbres pour frais de port.

Et, puisque nous parlons de nos camarades de Province, — dont certains nous ont souvent demandé si le G.E.A. n'avait pas de ramifications hors Paris, signalons, à ceux habitant le département du Nord, que le Groupement vient d'organiser à Lille un réseau de maisons consentant les mêmes conditions avantageuses et dont ils trouveront la liste dans un carnet spécial qu'ils pourront se procurer en envoyant 20 francs de timbres au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10*).

Pour hâter l'étude des pensions

Un parlementaire, M. Charret, en date du 4-11-54, rappelait au ministre des A.C. et V.G. que : 1° que les décisions des commissions de réforme en matière d'invalidité donnent lieu à l'envoi, aux intéressés, d'un certificat modèle 15 qui n'a aucune valeur juridique et que c'est seulement la notification de la pension qui peut donner lieu à recours au tribunal des pensions ou entraîner à des promotions dans la Légion d'honneur;

2° que le secrétaire d'Etat aux forces armées (Guerre) a pris (réponse n° 13196 du 6 octobre 1954) des dispositions pour que, à compter du 1^{er} janvier 1955, les droits à pension d'invalidité des militaires de carrière puissent être réglés plus rapidement, soit dans un délai maximum de trois mois.

Il lui demandait donc quelles sont les mesures prises ou envisagées pour faire activer, dans des conditions au moins analogues, la délivrance des pensions d'invalidité à tous les anciens militaires proposées par la commission consultative médicale.

Le ministre a répondu (« J.O. » du 10-12-54) que les mesures prévues à compter du 1^{er} janvier 1955 par le secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) pour hâter l'étude des droits à pension des militaires de carrière, sont appliquées depuis quelques années au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

La loi du 3 septembre 1947, en autorisant le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre à déléguer son pouvoir de décision aux directeurs interdépartementaux et départementaux, a permis d'accélérer les opérations de liquidation des pensions et de

réduire les retards existants jusqu'à ce jour.

Ce pouvoir de décision a, en effet, pour but de réduire sensiblement les délais permettant ainsi aux postulants à pension d'être, dans les trois mois de la commission de réforme, en possession soit d'une notification de pension, soit d'une décision de rejet leur donnant ainsi la possibilité de se pourvoir, le cas échéant, devant la juridiction des pensions, dans les moindres délais.

Sans intermédiaires, directement à votre domicile... et beaucoup moins cher

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS 18^e

RADIO-CARILLON A. NOËL EX P.G.

Depuis 1945, fournisseur spécialisé des Camarades A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ETAGE-DROITE • Métro : BARBES-ROCHECHOUART

Récepteur Ultra-Moderne

EQUIPE AVEC LE NOUVEAU

CADRE ANTIPARASITES A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE, LE SEUL APPAREIL EFFICACE CONTRE LES PARASITES ET PERMETTANT LA SÉLECTION CONVÉNABLE SUR LES GRANDES ONDES DE RADIO-LUXEMBOURG ET DU NOUVEAU ÉMETTEUR A GRANDE PUISSANCE EUROPE I.

CARILLON 624 - 6 LAMPES QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEILLEURS SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION, RONCE DE NOYER OU GÈRE PALISSANDRE **17.600^f**

CARILLON 666 6 LAMPES QUATRE GAMMES H. P. 195 **22.400^f**

CARILLON 777 7 LAMPES AVEC ÉTAGE H. P. 210 **25.400^f**

RADIO-ÉLECTROPHONE 926 6 LAMPES - CADRE ANTIPARASITES MAGNIFIQUE ENSEMBLE RADIO ET PHONO DISQUES STANDARDS et MICRO-SILLONS MOTEUR TROIS VITESSES - DEUX SILLONS **32.400^f**

GARANTIE 100 % CONSTRUITS POUR DURER MES APPAREILS SONT ENTièrement GARANTIS TROIS ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE COMPRIS LAMPES HUIT MOIS

GRAND CHOIX RÉCEPTEURS 6 A 8 LAMPES COMBINÉS RADIO-PHONO

CATALOGUE gratuit EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

TOUS LES MEUBLES RADIO-PHONO LUXE ET GRAND LUXE NOYER - PALISSANDRE - SYCOMORE AVEC CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ

FACILITÉS DE PAIEMENT

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

LE DROIT A PENSION DES ANCIENS P.G.

Soucieux de mettre à la portée de tous les anciens prisonniers de guerre une documentation susceptible de leur permettre de se reconnaître dans le fatras des obligations administratives, nous avons décidé de publier, dans ce numéro et dans les suivants, une série d'articles sur nos droits et sur la marche à suivre pour les faire valoir.

Les sujets traités, — grâce aux renseignements qu'a bien voulu nous fournir, avec sa coutumière obligeance, l'actif directeur interdépartemental de Paris, notre camarade Pierre Lis, ancien du XVII A, — seront les suivants :

- le droit à pension des anciens prisonniers de guerre;
- les soins gratuits;
- l'appareillage des mutilés;
- le droit à pension des ayants cause;
- les droits des anciens prisonniers de guerre aux titres d'Interné, Déporté Résistant ou Politique.

Nous espérons que ces informations permettront à chacun d'obtenir satisfaction d'autant plus facilement que la mise en application de nos conseils simplifiera, du même coup, les tâches des services, tâches que viennent trop souvent compliquer les erreurs ou les oublis commis par les intéressés dans l'établissement de leurs dossiers.

A la réception de cette demande, le service compétent accusé réception et transmet des feuilles administratives en double exemplaire dans lesquelles est encartée une feuille, dite du Code de la Famille.

Même si, du fait de votre activité salariée, vous percevez les allocations familiales, il conviendra de remplir cette troisième feuille avec soin.

Après avoir fait retour, au Centre de Réforme, des feuilles administratives et de l'imprimé traitant du Code de la Famille, vous devez attendre d'être convoqué pour les expertises. Les frais de déplacement sont payés, suivant des tarifs, hélas ! trop faibles, mais constants.

Quand vous êtes appelé pour l'expertise, munissez-vous de tous les documents médicaux originaux qui pourraient être en votre possession.

Les experts ayant déterminé le taux d'invalidité, vous serez avisé de la proposition qui vous est faite avant même d'être présenté devant la Commission de Réforme. Si vous acceptez ce taux, faites-le connaître et vous pourrez, ainsi, être dispensé d'un nouveau déplacement. Cette acceptation ne préjuge en rien de vos droits ultérieurs à un recours devant le tribunal.

La Commission de Réforme, — devant laquelle vous avez le droit de vous faire assister par votre médecin traitant, — peut modifier, dans des cas assez rares, les propositions de l'expert. Elle statue également sur l'aptitude physique permettant au Recrutement soit de vous maintenir « service armé », soit de vous classer « service auxiliaire » ou de vous réformer temporairement ou définitivement.

La Commission de Réforme est un organisme militaire et ne fait qu'une proposition.

A la suite de la Commission de Réforme, vous recevrez un formulaire 15 et un modèle 12, le premier devant demeurer en votre possession, le deuxième destiné, si vous avez au moins 25 % d'invalidité, à vous faire obtenir, par l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre,

une carte de réduction sur les chemins de fer (de 25 à 45 %, réduction de 50 %; 50 % et plus, réduction de 75 %).

QUELQUES NOTIONS A RETENIR

Dans le cours de cet article et des suivants, certains termes reviennent fréquemment, dont il est bon de retenir le sens précis.

En voici quelques-uns :
IMPUTABILITÉ. — Fait que l'événement qui est cause de l'origine, ou de l'aggravation, de l'infirmité s'est produit pendant l'accomplissement d'un service militaire, en un lieu où s'exerçait ce service et à l'occasion du service.

PREUVE. — Démonstration de l'imputabilité. La preuve peut être établie soit par un constat officiel émanant du Service de Santé militaire, par un certificat d'origine délivré par le chef de corps, par témoin (notamment en ce qui concerne les P.G. par des attestations de compagnons de captivité, etc.).

PREUVE CONTRAIRE. — Démonstration du fait que l'infirmité invoquée est antérieure ou postérieure ou étrangère au service.

PRÉSUMPTION. — Fait que, — bien que la preuve formelle d'imputabilité ne puisse être apportée, et à condition que la preuve contraire ne le soit pas non plus, — l'infirmité a été constatée dans certains délais, variables selon les cas : en ce qui concerne les anciens P.G., ce délai est de : 6 mois après leur arrivée, pour ceux rentrés en France avant le 1^{er} mars 1945; 7 mois après le retour pour ceux rapatriés après le 28 février 1945, l'expiration de ce délai étant toutefois reportée au 30 juin 1946 au minimum.

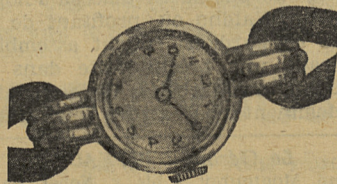
FILIATION. — Relation entre la blessure ou la maladie et l'infirmité constatée puis entre cette infirmité initiale et celle existant lors de la demande de pension.

DEMANDES D'EMPLOI

Débutant, 19 ans, bachelier, cherche emploi de bureau. Faire offre à S. Cheval, 47, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

J. Olivier, place du Champ-de-Foire, à Maestroit (Morbihan), ancien IV B, cherche emploi chef chantier ou représentation en bois. Sérieuses références (ancien directeur scierie, caisserie).

LA BONNE MONTRE DE BESANÇON « ROCHDHOR »



HORLOGERIE
F. FUSIER
(ex-P.G.)

La maison de confiance
Magasins, ateliers et bureaux
123, rue de Dôle, Besançon (Doubs)
Vente directe à la clientèle P.G.
au prix de fabrication
Conditions spéciales sur certains achats
Élégante montre-bracelet moderne pour homme ou dame, 15 ou 17 rubis, mouvement ancre, antichoc, trotteuse centrale, aimantétique, boîte étanche plaqué or, sur cuir ou daim, avec bulletin de garantie, au prix de : 5.500 fr.
Envoi gratuit du catalogue dans toute la France. Écrivez-nous vite, satisfaction assurée. Règlement à réception de la facture.
C.C.P. : 1357-24 Dijon

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

sultative médicale qui donne son avis.

Dans tous les cas où la concession primitive est prise en accord avec les propositions de la Commission de Réforme, le brevet de pension est établi et mis en paiement, partie par le Service interdépartemental des Pensions, partie par le Service financier de la Paierie Générale, — pour Paris et Rennes, — ou par la Trésorerie Générale, — pour les autres régions.

Dès que le postulant à pension reçoit la concession primitive ou le rejet primitif de pension, il peut, dans un délai de 6 mois, faire appel, devant le Tribunal des Pensions, s'il s'estime lésé sur le taux, sur l'imputabilité ou sur la détermination de la reconnaissance par preuve, par présomption ou par preuve contraire.

Le dossier ayant servi à l'établissement de la concession primitive ou du rejet est, alors, transmis au Bureau liquidateur de l'Administration centrale, chargé de prendre un arrêté interministériel validant, invalidant ou modifiant la décision primitive. Dans le cas où l'arrêté interministériel valide purement et simplement, il n'est pas ouvert de nouveaux délais d'appel.

Avis important

Les délais de constitution d'un dossier sont longs, la préparation administrative apparaît délicate; il est tout spécialement recommandé à nos camarades de remplir avec infiniment de soin les feuilles administratives car il est trop souvent prouvé que ces feuilles doivent faire de nombreuses navettes avant d'être susceptibles d'éclairer les services médico-légaux sur l'origine ou la forme des infirmités en même temps que sur l'état civil du postulant. (A suivre)

Qu'il soit ou non en possession de la Carte du Combattant, l'ancien prisonnier de guerre qui estime avoir subi un préjudice physique, à la suite de sa mobilisation et de sa captivité, peut se mettre en instance de pension devant la Direction interdépartementale du ressort de son domicile.

Il est rappelé, à ce sujet, que la liste des Directions interdépartementales et leur compétence territoriale ont été déterminées précédemment dans ces colonnes.

La demande de pension

Cette demande doit être adressée sur papier libre, soit au Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre du ressort, soit à M. le Médecin-Chef du Centre de Réforme de la Direction interdépartementale des A.C.V.G. de...

Sans qu'il soit possible d'imposer une forme, voici celle que nous vous recommandons :

Nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil) adresse, grade dans les réserves, à Monsieur le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants... ou Monsieur le Médecin-Chef du Centre de Réforme...

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire examiner en vue de la reconnaissance éventuelle de mes droits à pension.

Il n'est nul besoin que cette lettre soit recommandée. Par contre, il convient de préciser les infirmités pour lesquelles vous souhaitez être examiné.

Exemple :
— Troubles cardiaques;
— Troubles pulmonaires;
— Rhumatismes;
— Troubles gastro-intestinaux;
etc...

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI
(ancien P.G.)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions



Toutes les décorations officielles

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde)

Prix spéciaux aux Amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Ofliag XVII A — Baraque 20)

ne vous habillez plus

sans consulter
Jocel...



JOCEL

... qui vous offre sans intermédiaire à des PRIX DE FABRIQUE des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1^{re} qualité. COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS, prêts à porter et sur mesures.

Marcel JOLY (Stalag IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Camps et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 15 h. à 18 h. 30 et le samedi de 8 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg Paris-XI^e

(Mètre : Nation) Tél. : BOR. 47-88

Entrepreneurs, Architectes, Gérants d'immeubles

confiez vos mémoires, devis et vérifications à

MAURICE MIGEON

(ex-34.063, Varnsdorf)

MÉTRÉUR-VÉRIFICATEUR

Couverture, Plomberie, Chauffage central

14, rue Benoit-Malon, Sèvres (Seine-et-Oise)

Camarades anciens P.G.

HENRI GILBERT

(du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre pour vos réunions de famille et d'amis ces vins de provenance directe

du Caveau Beaujolais à Julienas
6 Julienas rouge 1949
6 Moulin-à-Vent 1949
6 Châteauneuf-du-Pape 1949
6 Pouilly-Fuissé blanc 1949
ou 6 Morgon rouge 1949

24 b. rendues franco domicile pour 8.680 francs

4 Julienas rouge 1949
4 Fleurie rouge 1949
4 Châteauneuf-du-Pape 1949
3 Pouilly-Fuissé blanc 1949

15 b. rendues franco domicile pour 5.440 francs

Livraison dans les 10 jours payable à 30 jours après réception de ces vins

du champagne d'Avize (Marne)
grand cru classé
Blanc de Blanc
de propriétaire récoltant

Millesimé 1949
brut ou sec

650 fr. la bouteille

franco domicile par caisse à partir de 25

par caisse de 15 bouteilles, 10 fr. en sus par bouteille

(Suite de la page 1)

André Domergue, 2, place Ferdinand-Brunot, Paris (14°);
Giamarchi, à Pietranera, Bastia (Corse);

Valentin Gaczol, 11, cité Mazeland, à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle);
Marcel Demongeot, rue d'Isly, Alger.

Michel Chartier, 9, allée des Héters, au Raincy (Seine-et-Oise).
Notre ami André Paisse, 5, rue Besançon, à Oran :

Avec mon bon souvenir à tous et mes meilleurs souhaits de bonheur et de réussite pour 1955.
Notre ami Hubert Diné, à Midrevaux, par Coussey (Vosges) :

Avec tous mes bons vœux à tous les anciens V B. Bon souvenir et amitié à tous.

Notre ami Arnold Helgen, 7, rue de Tunis, à Mulhouse (Haut-Rhin) :

Meilleurs vœux à tous les camarades pour l'année 1955. Félicitations au Comité pour son effort fourni au cours de l'année 1954. Un camarade qui est près de vous de cœur.

Notre ami Marcel Turgis, La Barcachette, chemin des Mandroux, Castelnau-le-Lez (Hérault), écrit à notre trésorier Mimile :

Une bonne vieille pensée de Néo-Méridionaux déjà durcis au soleil. Nos bons vœux pour toi et ta petite famille et à notre « Grande famille P.G. ».

Notre trésorier adresse à son ancien directeur, avec son amical souvenir, ses meilleurs vœux pour 1955. A quand la visite à Paris du postillon de la Routotte ?

Notre ami Pierre Grenier, Mme et leur fille, 17, rue des Chauffourniers, Paris (19°) :

adressent aux membres du Bureau ainsi qu'à tous les camarades du V B leurs vœux bien sincères pour 1955 et souhaitent à notre belle Amicale une prospérité toujours plus grande.

Notre ami Henry Aubel et Mme, 29, rue Lamarck, Paris (18°) :

présentent leurs meilleurs vœux à tous les amis de l'Amicale V B.

Une carte de notre ami Camille Charbonnet, 41, rue Waldeck-Rousseau, à Lyon :

demande aux camarades qui se dévouent au Bureau de l'Amicale de transmettre à tous les amis ses vœux pour 1955 et les assure de son attachement pour l'œuvre qu'ils poursuivent.

De notre ami l'abbé Pierre Chambrillon, Le Mesnil-Saint-Loup, par Estissac (Aube) :

Je suis toujours avec intérêt, par « Le Lien », la marche de l'Amicale. J'adresse mes félicitations, mes encouragements et mes remerciements à tous ceux qui se dévouent. Mes vœux les meilleurs à tous et en particulier aux anciens de Rheinfelden et Spaichingen.

De notre ami Pierre Cessac, à Allasac (Corrèze) :

Félicitations pour votre œuvre d'entraide. Je vous prie de transmettre mes amitiés à Gaston

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12°). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7°). INV. 49-80. ciens V B.

Maurice BARON, 38, rue Conditions spéciales aux anciens Hermel, Paris (18°), Tailleur Hommes et Dames.

Blin et à Robert Belloni, de St-Ouen.

De notre ami l'abbé Armand Perry, curé à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges) :

Mes meilleurs vœux à tous. J'ai terminé l'année dans la tristesse d'avoir perdu ma chère maman. Douleur tempérée, il est vrai, par la certitude qu'elle est heureuse au ciel où elle continue à veiller sur moi. Avec ma cotisation et mon pouvoir, je joins une liste de noms dont les adresses sont plus ou moins exactes, surtout pour les feuillets les plus nombreux, car ce sont les noms que j'ai relevés à la Kartei, quand j'y travaillais avec Géhin et Cie : ce sont les adresses des « Vosgiens ». Les autres sont des adresses que j'ai glanées au hasard des rencontres dans les Kommandos, ou de camarades avec lesquels je suis resté en relations. Si, un jour, je retourne à Paris, je ne manquerai pas de retourner à la Chaussée-d'Antin où j'ai été si bien reçu avec mes petits gars, en 1950. Meilleurs souvenirs.

Nous remercions bien vivement notre sympathique abbé de son envoi qui, nous l'espérons, va nous aider à grossir les rangs de notre Amicale, et nous le prions de bien vouloir recevoir les sincères condoléances de tous les membres de notre groupe pour le deuil qui l'a frappé.

De notre ami André Pouplier, à Montey-Notre-Dame (Ardennes) :

Je verse ce jour le montant de ma cotisation. Mes amitiés à tous les membres du Bureau, ainsi qu'à mes anciens copains de Kommando.

De notre ami Jean Daniel, 44, rue Auguste-Comte, Le Havre (Seine-Maritime) :

Avec mes meilleurs vœux. Je suis toujours attentivement le courrier du V B car, pour oublier, pas question. Il est seulement regrettable de ne pouvoir se rencontrer plus souvent, les exigences du travail en sont seules responsables. L'Amicale est en de bonnes mains et c'est réjouissant. Ne crois pas qu'il s'agit d'un manquement de brosse à reluire, — ce n'est pas mon genre, — mais une simple pensée (tous les trois ou quatre ans). Mon bon souvenir à tous.

Merci au Grand de ses bonnes pensées, avec l'espoir de le rencontrer, un jour prochain, pour parler du pays aux sapins, et se rappeler de bonnes histoires.

Des nouvelles du Ch'timi ! Car notre ami Alex Herbin, de Kreutzwald, vient de se rappeler à notre bon souvenir. La cause de son silence ? Une bonne petite opération : appendicite. Tout va bien maintenant. Et notre ami Alex nous dit :

J'espère qu'en 55 Paris me verra à une de vos fêtes. C'est un peu loin, mon petit village, mais c'est si bon de discuter avec tous les copains de la vie de château du Waldho. Le mieux maintenant c'est que nous sommes « Kamarad » avec eux ! Je serais curieux de revoir celui qui voulait me mettre une balle dans la peau, au Waldho. Perron le

connaît : « Le Bigleux », c'était le célèbre Wachmann de Croizat, l'éternel évadé...

De notre ami Christian Giron, 66, boulevard Bonnefoy, à Toulouse :

Je viens, avec mon retard chronique, vous présenter à tous mes meilleurs vœux pour vous et vos familles, une réussite aussi grande que par le passé pour l'Amicale qui brille plus que jamais grâce à votre dévouement. Je suis toujours avec intérêt tous les travaux de l'Amicale dans le journal et je regrette toujours de ne pouvoir assister à vos réunions et fêtes qui permettent, tout en aidant ceux qui en ont besoin, de retrouver les sympathiques têtes que le temps blanchit lentement...

De notre ami A. Quay, 80, avenue Platon, à Villeurbanne (Rhône) :

J'ai réglé le montant de la cotisation de l'année 1955 directement à vous. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 1955 et croyez à ma meilleure amitié. Un ami qui ne vous oublie pas. Et voici une gerbe de petits messages que nous adressent nos amis :

Jules Bessonnet, 23, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Bien cordialement à tous.
Charles, librairie, à Nemours (Seine-et-Marne) :

Recevez, avec mes meilleurs vœux très tardifs, ma cotisation 1955; le supplément, l'Amicale en fera certainement bon usage. Amitiés aux anciens bouifs et tailleurs, en particulier Duprat, « Petit Chef » et Loonis.

Georges Halley, 44, avenue des Etats-Unis, Chaumont (Haute-Marne) :

Paiement de ma cotisation avec un léger supplément pour punition de ma négligence. Bon souvenir et sincères amitiés à tous.

Frédéric Valle, 3, avenue de Corbera, Paris (12°) :

Amitiés à tout le monde.
A. Merville, à Varaize (Charente-Maritime) :

Amical souvenir.
Joseph Erneuin, Maurupt-le-Montois, par Pargny-sur-Saulx (Marne) :

Sincères salutations à tous.
Hubert Jacquot, 22, avenue Félix-Faure, Rambervillers (Vosges) :

Avec mon meilleur souvenir à tous les camarades, principalement à ceux d'Unterkimach.

Pierre Fournet, 40, rue de Noyon, Roye (Somme) :

Montant de ma cotisation augmenté d'un modeste supplément.
Noël Poirier, 7, rue de Banville, Bellerive-sur-Allier (Allier) :

Avec mes meilleurs sentiments. C'est toujours avec plaisir que

je reçois votre journal... et le lis. Les Kommandos de Trossingen ne se manifestent pas beaucoup, et particulièrement ceux de chez Hohner; c'est dommage.
Roger Soyevy, Lislet, par Montcornet (Aisne) :

Avec mon meilleur souvenir à tous. Toujours très content de recevoir votre journal, mais peu de nouvelles des gens de Spaichingen; que deviennent-ils ?
Lavigne, 1, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe) :

Bonjour à tous.
Charles Marignan, 20, rue de Belfort, Cannes (Alpes-Maritimes) :

Avec mes meilleures amitiés.
Adrien Ocquidant, St-Priest-en-Jarez (Loire) :

Grand bonjour à tous. Mes amitiés à Langevin, Perrin, abbé Petit... Avez-vous des nouvelles de l'ami Galmiche et de Muller ?

De notre ami Pierre Jean, contrôleur principal, à Saint-Hippolyte-Fort (Gard) :

Je n'ai pas pris souvent la plume pour correspondre avec vous et je m'en excuse : d'abord, parce qu'on doit toujours trouver le temps nécessaire, malgré ses occupations, pour envoyer, au moins une fois l'an, quelques mots à ses amis; ensuite, parce que l'Amicale de Camp est une « belle chose » qu'il serait regrettable et impardonnable de laisser « tomber » matériellement et moralement.

Je pense que ces quelques lignes seront assez éloquentes pour encourager et soutenir les camarades dévoués à continuer leur œuvre malgré les difficultés rencontrées... Mon bon souvenir à Robert Bordehore ainsi qu'à Roger. J'envoie mes bons souvenirs à tous ceux qui peuvent me connaître, et à ceux que je ne connais pas, j'adresse ma cordiale sympathie...

De notre ami l'abbé Le Leurch, à Louvres (Seine-et-Oise) :

Je lis chaque fois avec intérêt votre « Lien », et particulièrement le courrier qui permet de retrouver tel ou tel camarade perdu de vue. Mes amitiés à tous et mes meilleurs vœux pour le développement de l'Amicale.

De notre ami Maurice Parrot, 27, avenue de la République, à Montrouge (Seine) :

Avec ses plus amicales pensées et vœux sincères pour 1955 à tous ses compagnons d'épreuve du V B. Le sillon profond de la souffrance s'est ingoruté dans le cœur de chacun, qui fait que le souvenir y a trouvé pour longtemps un refuge.

De notre ami Martial Arnaud, 23, rue Surcouf, à Paris (7°) :

Heureuse année à tous les copains et bonjour aux camarades de Walburg. Je suis toujours en Haute-Savoie, je pense encore pour un bon mois, car je ne suis pas encore tout à fait rétabli de mon accident de chasse du 18 novembre. Ci-joint ma cotisation.

Nos meilleurs vœux de rétablissement à l'ami Arnaud.

De notre ami Gaston Jean Thirion, receveur des P.T.T., à Gandelu (Aisne) :

Je suis très heureux de vous adresser mon bulletin d'adhésion

à l'Amicale nationale des anciens P.G. du V B. Je vous dirai sincèrement que ce n'est pas sans émotion que j'ai revu l'insigne de notre Stalag, notre coq gaulois aux pattes enchaînées...

Nous saluons l'entrée de notre ami Thirion dans la grande famille amicaliste.

NAISSANCES

Xavier et Marie-Aimée Lefort ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite sœur, Claire, le 21 janvier 1955, à St-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire).

Tous les anciens du Waldho adressent à leur fidèle ami « Papillon » toutes leurs félicitations et leurs vœux. Ils souhaitent longue vie et prospérité au nouveau petit V B et adressent leurs vœux de complet rétablissement à l'heureuse maman.

Nous apprenons que notre ami Pierre Durand, 32 bis, rue Fabvier, à Pont-à-Mousson, est l'heureux papa d'un gros garçon.

Nous adressons, au dévoué représentant de l'Amicale à Pont-à-Mousson et à Mme, les félicitations les plus sincères de leurs amis amicalistes.

C'est avec une grande peine que nous avons appris le décès de notre pauvre ami Roger Blanchet, 16, Grande-Rue, à Nogent (Seine).

Tous nos camarades de captivité adressent à toute la famille Blanchet toute leur sympathie et la prient de recevoir leurs condoléances attristées.

C'est un journal qui nous revient avec la mention « Décédé ». C'est ainsi que nous apprenons le décès de notre pauvre ami Constant Chéret, à Gandelu (Aisne).

Que la famille de notre camarade veuille bien recevoir toutes les condoléances attristées de l'Amicale.

DEMANDES

D'ATTESTATIONS

Nous recevons de notre ami Pierre Cessac, à Allasac (Corrèze), la lettre suivante :

Voulant passer le Conseil de Réforme, car je souffre de rhumatismes depuis plusieurs années, et n'ayant aucun bulletin d'hospitalisation durant ma captivité. J'étais infirmier reconnu, et travaillant en Kdo de culture, j'ai réussi à rentrer au Waldhotel, à Villingen, courant 1943, en qualité d'infirmier. J'y suis resté quelques mois et suis parti ensuite dans différents Kdos, le dernier à Ostmettingen, en qualité d'infirmier. Durant mes séjours à l'hôpital, j'ai été soigné pour rhumatismes sans hospitalisation. Je ne sais s'il me serait possible d'avoir les attestations nécessaires pour pouvoir passer le Conseil de Réforme ?

Qui pourra donner des attestations à notre ami Cessac ? Nous faisons appel aux anciens du Waldho, qui auraient connu notre ami lors de son passage à l'hôpital, pour qu'ils nous envoient ces attestations indispensables.

A NOS ADHERENTS

Une erreur s'est produite lors de l'expédition du « Lien » de février 1955, l'entreprise chargée de la distribution de notre bulletin ayant, par mégarde, expédié, à nos adhérents, le bulletin de l'Ofilag II B, et, aux adhérents de l'Ofilag II B, le bulletin du V B. Cette erreur a été rapidement réparée et nous espérons que tous nos amis ont pu recevoir leur « Lien V B » de février 1955.

STALAG 17

Enfin, un vrai film sur les K.G. ! Une sombre histoire de mouchard es* glissée dans le scénario afin de commercialiser le film, mais elle ne retire rien au côté documentaire.

D'aucuns ont cru voir dans certains faits une légère altération de la vérité. Mais il faut dire que toute l'action se passe dans une baraque d'un camp américain. L'ambiance n'est pas la même que dans un camp français. La surveillance est plus stricte et il arrive chaque jour de nouveaux prisonniers.

Mais ce qui se passe dans ce Camp 17 s'est également passé au V B.

La recherche du lieutenant américain caché dans la cuve des « Abort » ne ressemble-t-elle pas aux fouilles de Goetz cherchant Mariani caché sous la scène du théâtre ?

La sortie du Camp 17 des deux K.G. américains se servant d'un pot de peinture et d'un pinceau pour franchir la porte du Stalag n'est-elle pas de la même veine que celle de nos deux camarades franchissant le portique du V B avec

sur les épaules un mât porte-drapeau amené au camp pour le salut aux couleurs ?

L'évasion finale par les barbelés n'a-t-elle pas eu sa place à l'hôpital du Waldho où, profitant de ce que les gardiens étaient rassemblés devant une brèche faite dans le réseau de barbelés (brèche faite sciemment pour attirer leur atten-

tion), un de nos amis jouait la fille de l'air dans un coin opposé. La seule différence, c'est que, dans le film, les deux évadés passent sous les barbelés tandis qu'au V B notre camarade était passé par-dessus.

Le pauvre type commotionné qui erre dans la baraque, l'esprit perdu, n'a-t-il pas eu son semblable avec celui qui jouait les dingues dans notre baraque ?

Seules m'ont semblé outrageusement fausses les imitations du grand Jules allemand. Présenter tous les gars de la baraque avec la fameuse mèche et la petite moustache au Feldwebel et lui faire le salut hitlérien est un peu fort de café. Qu'est-ce qu'on aurait pris pour un tel crime de lèse-majesté.

Rendons justice aux Américains d'avoir présenté un tel film. L'ambiance sordide des baraques est admirablement rendue. Et la vie que nous avons menée là-bas n'est pas une vie d'opérette. Merci au metteur en scène, qui est un ancien K.G., d'avoir fait ressortir tout le dramatique de notre situation.



FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII)

RYSTO Raymond
Ex-No 5305
Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES
A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES
Cuisines modernes
Éléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION

H. P.